

Bernard MOUREY
Président
4 rue Joachim du Bellay
88300 LUXEUIL LES BAINS
Tel: 03 84 14 40 66
Gsm: 06 13 82 20 27
Email: bmh.mourey@gmail.com

Luxeuil les Bains, le 07 mars 2023

OBJET : CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DE MAG3 SENIORS

Madame, Monsieur, Chers Adhérents,

Je vous serais reconnaissant, conformément aux statuts de notre association, de bien vouloir assister aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de Mag3 Seniors qui se tiendront le

MERCREDI 10 MAI 2023 A 09H30
DANS LES SALONS DE L'HOTEL PROVINCES OPERA
36 rue de l'Échiquier 75010 PARIS

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE A 09h30

- | | |
|---|----------------|
| 1. Accueil par le Président | 3. Vote |
| 2. Présentation des modifications de statuts | |

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE A 10h00

- | | |
|---|--|
| 1. Accueil par le Président | 6. Intervention du Président |
| 2. Rapport d'Activité | 7. Questions diverses |
| 3. Rapport Financier | 8. Elections des Administrateurs et du Syndic |
| 4. Vote de la cotisation | 9. Après suspension de séance Présentation des Élus |
| 5. Rapport des Contrôleurs aux Comptes | 10. Clôture |

Une interruption est prévue pour le déjeuner offert aux adhérents à jour de cotisation. L'après-midi sera consacrée aux interventions de nos invités et partenaires qui nous ont aidé à la réalisation de notre congrès. La fin des travaux est prévue à 17h00.

Cette assemblée sera l'occasion d'élire vos administrateurs. Je vous invite à m'adresser votre candidature par lettre ou par mail avant le 25 avril 2023 selon les dispositions prévues à l'article 7 des statuts de notre association en précisant le cas échéant le poste que vous souhaiteriez occuper.

En marge de notre assemblée auront lieu les interventions de nos invités, dont Stéphane Ringot, directeur du réseau d'Allianz, Alexis de la Rupelle, président de Mag3, Gérard Lebègue, président d'Agéa Sénior, Christian Coeuré, président de la CNRPL, Corinne Maillet de tessi et de nos partenaires CFDP, Groupe Henner, etc.

Pour terminer ce Congrès, à 19h30 nous vous proposons d'assister à la Soirée de Gala, « Croisière Dîner » qui sera servi à bord des Bateaux Parisiens.

S'il ne vous est pas possible de participer aux assemblées générales, vous voudrez bien retourner le pouvoir joint à cette invitation, selon les règles fixées aux statuts.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver,

Veillez croire, Madame, Monsieur, Chers Adhérents, à l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Bernard MOUREY

MODIFICATIONS DES STATUTS DE MAG3 SENIORS PROPOSEES EN ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE LE 10 MAI 2023 A PARIS

En raison de la transformation d'Agéa sénior en fédération il est nécessaire de modifier certains points de nos statuts.

1. **Article 2 BUT DE L'ASSOCIATION alinéa 2**
2. **Article 7 ADMINISTRATION alinéa 3 âge**
3. **Création Article 19 BIS : FONDS STRATEGIQUE DEDIE**

1. **Article 2 BUT DE L'ASSOCIATION alinéa 2**

L'Unaagar ayant été remplacée par Agéa sénior, et cette dernière se dénommant Fédération Nationale à compter du 21 octobre 2022 la rédaction proposée de l'alinéa 2 devient :

En ce qui concerne les régimes obligatoires de retraite et le régime de prévoyance, l'Association n'entend pas se substituer à l'action d'Agéa sénior : Agéa sénior étant habilitée pour traiter de ces questions avec les services intéressés, notamment : PRAGA, CAVAMAC, tessi ou tout autre organisme qui s'y substituerait, sauf en cas d'opposition lésant les intérêts d'un ou plusieurs Adhérents, l'intervention de l'Association étant limitée aux conseils.

2. **Article 7 ADMINISTRATION alinéa 3 - âge**

Les statuts d'Agéa sénior à l'article 9 élections, prévoient que le candidat à sa gouvernance doit « être âgé de moins de 77 ans au jour de l'élection ». L'Article 7 ADMINISTRATION alinéa 3 devient :

- être âgé de moins de 77 ans au jour de l'élection

3. **Création Article 19 BIS : FONDS STRATEGIQUES DEDIES**

ARTICLE 19 BIS : FONDS STRATEGIQUES DEDIES

Pour répondre aux besoins éventuels du fonctionnement en fédération, le Conseil d'Administration de l'Association a tous pouvoirs pour constituer, alimenter et gérer un fonds stratégique dédié. Chaque constitution donnera lieu à ratification par l'assemblée générale qui suivra. Le solde du compte à la dissolution d'un fonds stratégique cantonné sera affecté au budget de fonctionnement de l'année civile suivante.

L'ensemble de ces dispositions seront applicables à effet du 01 juillet 2023 si elles sont adoptées.



PROGRAMME DU CONGRES 2023 DE MAG3 SENIORS A PARIS LE 10 MAI 2023

- 09h00 Début émargement
- 09h30 Assemblée générale Extraordinaire
- 10h00 Assemblée générale Ordinaire
- 12h30 Déjeuner au Restaurant de l'Hôtel Provinces Opéra
- 14h30 Interventions des Invités et Partenaires du Congrès
- 17h30 Fin des travaux
- 19h20 Départ en bus vers le Quai de la Bourdonnais
- 20h30 Croisière Dîner à bord des Bateaux Parisiens
- 23h00 Retour en bus vers l'Hôtel Provinces Opéra